

<u>NUMÉRO TARIFAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>TARIF CANADIEN*</u>	
		<u>NPF</u>	<u>ALÉ</u>
2103.20.00ex**	<<Tomato ketchup>>	15 %	13,5 %
2105.00.00	Glaces de consommation, même contenant du cacao	15,5 %	13,9 %
2106.90.90ex	Poudre pour la confection de la crème glacée et du lait glacé	17,1 %	15,3 %
2309.10.00	Aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail	6 %	5,4 %
1704.90.90ex	Guimauves	15,5 %	13,9 %
1806.90.00ex	Fruits à coques enrobés de chocolat	12,5 %	11,2 %
2402.20.00	Cigarettes contenant du tabac	20 %	18 %
1701.99.00	Sucres de canne ou de betterave raffinés, à l'état solide	30,86\$ / tonne	27,774\$ / tonne
0403.10.00	Yoghourt	15 %	13,5 %
2403.99.10	Tabac à priser	77,18 ¢ /kg	69,4 ¢ /kg

* Les taux tarifaires de la "NPF" sont ceux qui s'appliquent aux importations originaires de la plupart des sources, sauf des États-Unis. Les taux tarifaires de l'"ALE" sont ceux qui s'appliquent en 1989 aux marchandises originaires des États-Unis. Les taux tarifaires de la NPF et de l'ALE seraient modifiés par le retrait des concessions.

** Le "ex" fait état du champ d'application partiel de la position tarifaire.